



COPIRE

Champagne-Ardenne

Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi

Propositions de la COPIRE Champagne-Ardenne en faveur de l'emploi des jeunes

A la suite de la signature de l' « Engagement régional de l'Etat, du Conseil Régional, des partenaires sociaux, de l'association régionale des présidents de Missions Locales et PAIO pour la mise en place d'actions concertées en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes de Champagne-Ardenne » le 20 janvier 2010, les partenaires sociaux membres de la COPIRE Champagne-Ardenne ont souhaité mené un travail spécifique afin de porter et de relayer un certain nombre de propositions particulièrement au sein des structures dans lesquelles ils sont représentés.

Développer le recours au contrat de professionnalisation.

Les partenaires sociaux de la COPIRE Champagne-Ardenne considèrent que le contrat de professionnalisation constitue un outil pertinent de rapprochement des offres et des demandes d'emploi en termes de compétences. Considérant que le développement de son utilisation est une priorité pour l'emploi, les partenaires sociaux de la COPIRE Champagne-Ardenne préconisent de :

- développer un service d'accompagnement des entreprises dans le recrutement, la construction d'un parcours de formation sur-mesure et l'accompagnement du tutorat. En effet, les entreprises, particulièrement les TPE-PME, sont souvent très mal armées lorsqu'elles souhaitent recruter dans le cadre du contrat de professionnalisation. La première difficulté consiste à évaluer le potentiel des candidats pour identifier précisément leurs besoins en compétences et construire un parcours de professionnalisation adapté. Lorsqu'elles y parviennent, il leur est également difficile de mettre en œuvre les actions de formation retenues du fait de l'absence de service interne de formation structuré, donc de l'impossibilité de les dispenser elles-mêmes, et de l'incompatibilité des offres « standard » du marché de la formation avec les contraintes d'un contrat de professionnalisation prévoyant un parcours individualisé.
- faire de l'accès à l'alternance des jeunes dont elles ont la charge une priorité des Missions locales de Champagne-Ardenne. D'après un rapport récent de l'IGAS sur « l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville », les jeunes suivis par les missions locales accèdent en effet très peu aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation. En Champagne-Ardenne, l'alternance ne représente que 3% des entrées en situation des jeunes suivis par les Missions locales. Les partenaires sociaux de la COPIRE Champagne-Ardenne estiment qu'il existe là un vrai levier de développement qui pourrait être exploité dans le cadre de partenariats impliquant les organismes de formation et les OPCA.

Les partenaires sociaux membres de la COPIRE Champagne-Ardenne estiment par ailleurs que le développement de son utilisation est structurellement freiné par l'utilisation des contributions de la professionnalisation pour le financement des périodes et des DIF prioritaires ainsi que par le fait que les critères de péréquation du FPSPP pour la professionnalisation (coût annuel moyen ne devant pas dépasser 11 000 euros pour les contrats conclus au bénéfice des publics particulièrement éloignés de l'emploi, et à 6 800 euros pour les autres publics) n'encouragent pas la construction de parcours de formation spécifiques. Ces deux points relevant de politiques nationales, les partenaires sociaux de la COPIRE Champagne-Ardenne s'engagent à les faire remonter auprès des administrateurs nationaux.

Favoriser l'accès des jeunes au dispositif CIF-CDD.

Le CIF-CDD est un dispositif encore trop méconnu et sous-utilisé en Champagne-Ardenne. Les partenaires sociaux de la COPIRE Champagne-Ardenne proposent que l'ensemble des conseillers des réseaux de l'A.I.O. (Accueil, Information, Orientation), et notamment ceux des Missions locales, de Pôle emploi, des Maisons de l'emploi et des Espaces métiers, soient spécifiquement sensibilisés à la possibilité pour les jeunes d'accéder à ce dispositif qui permet de :

- Changer d'activité ou de profession par une reconversion,
- Acquérir une nouvelle qualification ou une qualification supérieure,
- Perfectionner et élargir ses compétences,
- S'ouvrir plus largement à la culture et à la vie sociale.

Cette sensibilisation, qui doit notamment porter sur les conditions d'accès au dispositif, pourrait faire l'objet d'un partenariat entre le Fongecif et les réseaux de l'A.I.O. Parallèlement aux règles de droit commun, qui requièrent 24 mois d'emploi au cours des 5 dernières années, dont 4 mois en CDD au cours des 12 derniers mois, il existe également des règles dérogatoires qui permettent de financer les projets des demandeurs d'emploi indemnisés ou non justifiant avoir été salariés en CDD pendant au moins 6 mois, consécutifs ou non, au cours des 22 derniers mois précédant la fin de leur dernier contrat de travail.

Par ailleurs, les partenaires sociaux s'engagent à sensibiliser et informer les employeurs et les instances représentatives du personnel sur ce dispositif. Les organisations patronales s'engagent notamment à sensibiliser sur l'obligation, pour tout employeur, de délivrer à tout salarié nouvellement recruté en CDD, un document dénommé « bordereau individuel d'accès à la formation » (BIAF). Une note explicative réalisée par le Fongecif Champagne-Ardenne devra y être jointe.

Expérimenter l'utilisation des plates-formes des vocations de Pôle emploi en tant qu'outil d'orientation ou de réorientation professionnelle pour les jeunes demandeurs d'emploi.

Les partenaires sociaux de la COPIRE Champagne-Ardenne proposent qu'un travail conjoint soit réalisé entre les Missions Locales et Pôle emploi afin de cibler les jeunes demandeurs d'emploi sans projet professionnel, ou dont le projet se trouve dans une impasse, afin d'évaluer leurs habilités professionnelles dans les métiers dans lesquels il existe des besoins. Cette démarche proactive a pour objectif de réduire les périodes d'inactivité prolongées en accélérant, avec la mobilisation de formations adéquates, leur retour à l'emploi.